

suivrait l'assolement précédent de six ans, et si on n'était pas trop éloigné d'une grande ville, on pourrait, je crois, s'adonner utilement à l'engraissement des Cochons; mais pour cela il faut se procurer la meilleure race, et je crois que c'est celle Anglo-chinoise, et surtout celle du Hampshire, en Angleterre. C'est celle qui produit la plus grande quantité de viande avec une quantité donnée de nourriture, et elle peut être tuée grasse à un an. On a de cette race à l'Institution royale agronomique de Grignon, et je crois aussi à l'École vétérinaire d'Alfort.

Pour sevrer les petits cochons, rien n'est meilleur, après le petit lait, que la carotte, dont on pourrait cultiver la variété blanche à collet vert, dans la sole des betteraves. Après le sevrage, on peut nourrir les jeunes cochons jusqu'au moment de les mettre à l'engrais, avec la luzerne verte et même le trèfle. Les Cultivateurs qui voudront s'adonner à ce genre d'industrie feront très-bien de consulter l'excellent mémoire d'*Arthur Young*, qui lui a mérité la médaille d'or de la Société pour l'encouragement des Arts, des manufactures et du Commerce, établie à Londres. Ce mémoire sur l'éducation et l'engraissement des cochons se trouve dans le 13^e volume, page 157, du *Cultivateur anglais*, chez *Maradan*, à Paris.

Il n'y a point d'espèce de bétail qui pullule autant que la truie. Aussi c'est avec elle que, de la manière la plus prompte, et avec le moins d'avance de fonds, on peut monter une ferme en animaux destinés à en consommer les produits; mais il ne faut rien négliger pour se procurer la meilleure race, et la chose n'est ni difficile, ni chère.

La terre ne maintient sa fertilité que par les engrais; ainsi, pour augmenter son tas de fumier, le Cultivateur devrait chercher à faire consommer le plus qu'il pourrait des productions de sa ferme par des animaux de vente, et ne vendre que ces animaux ou leurs produits. De plus, que les principes et la méthode de P. JAUFFRET deviennent les siens. Je n'expliquerai pas ici cette méthode, parce qu'elle est la propriété de la famille *Jauffret* qui a hérité du brevet. Pour en acquérir la jouissance, on peut s'adresser à M. TURREL, Rédacteur du Journal des Engrais, rue Montorgueil, n^o 53, à Paris.

Que le Cultivateur ne manque pas, immédiatement avant de conduire ses fumiers dans les champs, de leur faire subir la fermentation élevée qui d'abord les bonifiera grandement, mais principalement qui détruira le germe des myriades de semences qu'ils renferment.

COMPTABILITÉ AGRICOLE.

Un Marchand, un Manufacturier est obligé de tenir des livres, afin de pouvoir se rendre compte de son commerce et de sa situation. Un Cultivateur, qui est un Manufacturier de comestibles, a autant besoin que les autres de tenir des livres pour connaître le prix que lui coûtent les différentes denrées, et celles qui lui sont les plus avantageuses à cultiver. Mais un fermier qui est continuellement dans les champs, et qui, revenu à la ferme, doit soigner ses animaux, ou au moins en surveiller exactement le soin que ses gens en ont, n'a pas beaucoup de temps à donner à ses écritures. Un Élève sortant des fermes-modèles, en supposant qu'il ait bien compris la comptabilité assez compliquée de ces Établissements, peut-il ensuite l'imiter lorsqu'il commence à cultiver pour son compte, et qu'il veut introduire un mode de culture auquel ses gens ne sont pas habitués, et qui demande d'autant plus de surveillance? Peut-il donner le temps indispensable à cette comptabilité rigoureuse qui, à l'Institution royale, agronomique de *Grignon* exige toute la journée d'un des plus habiles teneurs de livres de Paris? Non certainement. Il sera obligé de se créer une tenue de livres plus expéditive, et très-souvent ayant peu d'habitude et surtout de propension pour les écritures, il fera comme l'immense majorité des fermiers français, il n'en tiendra aucune, ou seulement un registre de recettes et dépenses.

Je crois donc être utile en faisant connaître la manière dont je tenais à *Valcourt* mon registre de compte de cultures qui me présentait à chaque instant, et sans être obligé de faire aucun dépouillement, les diverses cultures, engrais, récoltes de *chaque pièce de terre*, ainsi que les prix détaillés de chacun de ces travaux et objets, et ce, depuis le commencement de mon exploitation. Ce Registre de cultures serait encore très-utile à celui qui tiendrait sa comptabilité en partie double, comme elle est enseignée à *Roville* et à *Grignon*, parce que très-souvent il lui éviterait un dépouillement pénible et ennuyeux, quand il a besoin de quelque renseignement sur les travaux, fumures et produits antérieurs d'une pièce particulière de terre, et sur les époques où ces travaux ont été faits. C'est aussi un registre exact de toutes les expériences faites, et de ce qu'elles ont coûté et rapporté.

J'ai fait lithographier et placer à la suite des Planches le modèle de ce Registre de Cultures et de Récoltes. J'ai été obligé de me conformer au format de l'atlas ; ainsi le Registre n'aura pas la large marge qui se trouve en dehors ; mais il aura une demi-hauteur de plus. Dans le Registre on ne ponctuera pas le restant de la ligne, parce que la rayure à l'encre grise, la montre, mais non la lithographie.

J'avais placé à la tête de mon Registre un plan de mon domaine que j'avais copié du Cadastre et réduit. J'avais ensuite tracé, à la tête du compte particulier de chaque pièce de terre, le plan de cette même pièce avec ses contenance en mesures locales et en mesures métriques. Ce plan n'est pas absolument nécessaire, mais il est cependant fort utile, parce qu'il présente d'une manière exacte, et fixe dans la mémoire la forme et les mesures des diverses pièces de terre. Une teinte en couleur fait mieux ressortir le plan.

Le Cultivateur qui ne saurait pas dessiner ces plans, pourrait les faire faire sur son registre par l'arpenteur, ou le maître d'école.

J'aurais dû indiquer les fossés par deux lignes d'égale grosseur, les haies par deux lignes dont l'une plus grosse que l'autre, et une haie défendue par un fossé par trois lignes, dont une plus grosse dans le centre.

J'avais conservé à chaque pièce de terre la lettre et le numéro du Cadastre, comme A 260 ; — A 261 ; — B 4, etc. ; et en outre j'avais inscrit son nom local, comme terre St.-Martin, Préfiscal, Vigne de la côte des Pêcheurs. J'inscrivais aussi assez généralement à côté le nom des possesseurs voisins.

L'ancienne mesure des terres à Toul, est le *jour*, qui fait à une très-minime fraction près 20 ares. Le *jour* se divise en 10 *hommées* ; ainsi l'*hommée* fait 2 ares. L'*hommée* se divise en 25 *verges* ; ainsi la *verge* fait 8 centiares.

Le modèle de mon Registre montrera l'espace que les cultures et la récolte d'une année occuperont dans une feuille du Registre. D'après cela, et d'après la longueur du bail, on laissera pour chaque pièce de terre un certain nombre de feuilles. On pourra, s'il est nécessaire, intercaler une nouvelle feuille.

Une chose extrêmement essentielle est de demander au fermier sortant un détail exact de la nature des récoltes qu'il a faites sur chaque pièce de terre, l'époque des fumures, s'il y a eu des prairies artificielles, un marnage, ou écobuage, etc., et d'inscrire ces renseignements à la tête de chaque article. Si le fermier sortant a suivi l'assolement triennal, il faudra lui demander simplement l'époque de la dernière fumure. L'assolement triennal exclut, presque toujours, les prairies artificielles.

On ne peut guère inscrire le soir même les travaux exécutés dans la journée, parce qu'en rentrant le soir, souvent fort tard, le premier soin doit être

pour les animaux. Le matin en se levant, c'est encore eux qu'il faut soigner. Ce n'est qu'à midi, immédiatement après le dîné, lorsque tout le monde est réuni, que l'on peut demander les notes des travaux de la veille que l'on n'aurait pas portés sur un petit agenda de poche que l'on doit toujours avoir sur soi ; et alors on les inscrira sur le Registre de cultures. Cela demandera autant d'articles qu'il y aura eu de pièces de terre sur lesquelles on aura travaillé la veille ; et rarement il y en aura eu plus de quatre ou cinq ; donc quatre ou cinq articles, et qui chacun ne sera pas long, environ un tiers de ligne, et rarement la ligne entière. Si dans une pièce on a fait un ouvrage qui doit durer plusieurs jours, comme labourer, porter du fumier, etc., on placera à l'article de cette pièce de terre un morceau de papier sur lequel on inscrira chaque jour le nombre de voitures de fumier conduites, celui de gerbes enlevées, etc., et quand ce travail sera fini, on portera sur le Registre le total en une seule ligne. En portant l'article je ne me sers pas de l'énoncé ordinaire, depuis le 1^{er} jusqu'au 4 juin, parce qu'on ne sait pas si le 4 juin est inclus ou exclus ; mais je dis, pour 1^{er} et 4 juin, on voit de suite que les jours mentionnés et les intermédiaires sont inclus.

Si dans la même pièce de terre je voulais mettre deux (ou plusieurs) récoltes diverses, alors je tiendrais un compte séparé pour chaque récolte. On verra au f° 12 du Registre (page 8 de la lithographie), à l'année 1824, la manière dont je fais sortir un morceau de la pièce B 36, auquel j'ouvre un nouvel article B 36^A, au f° 60 du Registre (page 14 de la lithographie). On verra aussi comment au f° 13 du Registre, en l'année 1826 (page 9 de la lithographie), j'ai fait rentrer ce morceau, et l'ai réuni au reste de la pièce B 36. Alors comme l'article B 36^A n'existe plus, je tire au milieu de la page (14 de la lithographie) une barre à l'encre qui indique de suite à l'œil que cet article n'existe plus.

Quand je réunis définitivement une pièce de terre à une autre, comme au f° 67 du Registre (page 15 de la lithographie), le morceau B 150 que, le 1^{er} janvier 1820, j'ai réuni à la vigne B 151, f° 100 (page 16 de la lithographie), alors je barre également l'article B 150 qui n'existe plus séparément.

Si je vendais, ou si j'échangeais une pièce de terre quelconque, je barrais également son article, et j'ouvrerais un nouvel article à la pièce de terre que je recevrais en échange : je lui donnerais le numéro qu'elle a dans le Cadastre.

On ne doit pas porter au compte de la première récolte la totalité du prix du fumier, puisque les récoltes subséquentes en profitent d'une manière si marquée. Voici donc, pour être juste envers toutes les récoltes de l'assolement

ment, et leur faire payer d'autant moins qu'elles seront plus éloignées de l'année où le fumier a été mis, comment j'ai partagé entre elles le prix du fumier. Si, ce qui n'arrive guère, l'assolement est de deux ans, je dis : la dernière récolte paiera une part, et la première récolte deux parts, ou première année les deux tiers du fumier, et deuxième année un tiers.

Si l'assolement est de trois ans, je dirai : la dernière récolte paiera une part, l'avant-dernière deux parts, et la première trois parts. Trois parts, deux parts et une part font six parts, ou six sixièmes, dont trois sixièmes pour la première année ; deux sixièmes pour la seconde, et un sixième pour la dernière année.

La dernière année ne paiera jamais qu'une part, et chaque année qui précédera paiera une part de plus que l'année qui suivra immédiatement. Ainsi pour l'assolement de quatre ans ce sera $4/10^e$, $3/10^e$, $2/10^e$, $1/10^e$, pour celui de cinq ans ce sera. $5/15^es$, $4/15^es$, $3/15^es$, $2/15^es$, $1/15^es$.

On voit qu'il faut additionner tous les numérateurs dont le total sera le dénominateur. Ainsi pour l'assolement de six ans le dénominateur sera 21 ; la première récolte paiera six vingt-unièmes, et la dernière un vingt-unième.

Lorsqu'en 1817 j'ai adopté cette répartition du prix du fumier, l'excellent ouvrage de *Crud* n'était pas publié. On a vu à la page 531 comment M. *Crud* répartit le fumier, et le nettoisement de la terre. Sa méthode est plus exacte ; mais l'épuisement occasionné par les diverses récoltes n'est pas une chose bien claire et déterminée.

Au reste on choisira la manière que l'on jugera la plus juste, et la plus aisée.

Lorsqu'un Cultivateur tient lui-même son compte de Recettes et de Dépenses, il peut l'inscrire sur le Registre des cultures et récoltes, puisque ces deux registres sont rayés de la même manière ; mais il vaudra mieux avoir pour les Recettes et dépenses un registre séparé qui sera tenu par sa femme et par lui. On trouve à la deuxième page de la lithographie la manière dont je tenais ce registre.

J'ai porté dans mes registres la colonne de Dépense avant celle de Recette, parce que, chez le Cultivateur, les articles de dépenses sont très-fréquens, et leur colonne est mieux placée la première, au bout de la ligne d'explication. Les articles de recette sont peu nombreux, surtout pour les récoltes, et afin de les inscrire on enjambe la colonne des dépenses.

Le Cultivateur devra avoir un troisième Registre auxiliaire, rayé de la même manière que les deux autres, sur lequel il ouvrira tous les différens comptes, comme ceux de Domestiques, Charron, Forgeron, Boucher, etc., etc.

S'il achète un troupeau de moutons pour l'engraisser, il lui ouvrira, dans le Registre auxiliaire, un compte particulier, où il portera en dépense le prix d'achat, ensuite tout ce qu'il lui donnera en fourrages, grains, racines, le Berger ; et ensuite il portera en recette le prix de la vente, et les moutons qu'il aurait pu tuer pour l'usage de la ferme.

Il en sera de même pour les bœufs ou vaches à l'engrais, ainsi que le montre le compte que j'ai placé à la troisième page de la lithographie.

Il ouvrira un compte de *Grenier*, où il portera les grains battus et leur emploi. Ce compte servira à rectifier l'évaluation que, sur son Registre de cultures, il a faite du produit en grains, d'après le nombre de gerbes qu'il a récolté sur chaque pièce de terre.

Enfin il y ouvrira tous les comptes dont le besoin se fera sentir.

Ces trois Registres seront rayés de la même manière, et les deux derniers devraient être tenus, autant que possible, par sa femme.

Comme tous les jours, à une heure, je portais au compte de chaque pièce de terre, pré, vigne ou jardin la désignation et le coût du travail fait la veille, soit par les domestiques et attelages, soit par les manœuvres ou journaliers, je n'avais pas besoin d'en tenir un brouillon ou main-courante, et par conséquent d'écrire tous les articles deux fois.

Une couple de feuilles du Registre me suffisait par année pour les journées des manœuvres. Voici comme ce tableau était rayé et inscrit.

1822	JUILLET.																			
	1	2	4	5	6	7	8													
Frédéric.	+	+	1	1	1	1	1													
Fanfan.	+	+	1	1	1	1	1													
Catherine.	+	1/2			1	1														
Bibi.	+	1/2			1	1														
Angélique.	+	1/2			1	1														
Simon.	+	+	1	1	1	1	1													
Henry.	+	+	1	1	1	1	1													
Julien.	1	1	1	1	1	1	1													

Pour les journées de la veille, j'inscrivais le lendemain à chaque nom 1, ou bien 1/2, suivant qu'il avait travaillé une journée entière ou une demi-journée. Je payais ordinairement le matin de chaque dimanche ; mais je ne

refusais jamais de payer pendant la semaine ceux qui me le demandaient. Je ne donnais jamais l'argent qu'à la personne qui avait fait le travail, ce qui plaisait fort aux filles dont les mères venaient, dans les commencemens, me demander les journées de leurs filles, que je leur refusais. Lorsque je payais, je barrais les 1 — 1 — 1, comme on le voit les 1^{er} et 2 juillet + +; et au Registre de Dépenses et Recettes je portais en bloc :

Juillet 3, pour 12 1/2 journées d'ouvriers. 16 fr. 50

Je voyais d'un coup d'œil les journées qui n'étaient pas barrées, et par conséquent non payées. Je n'avais pas besoin de porter sur cette feuille le genre d'ouvrage des manœuvres, puisque cela était inscrit journallement au Registre de Culture, non pas nominativement, ce qui est peu nécessaire, mais en bloc.

Il est assez difficile d'évaluer d'une manière exacte la valeur d'une journée de travail d'un garçon de la ferme et des animaux de trait. Ces prix varient en raison des localités. Je pouvais avoir mes labours exécutés par les charrues de ma commune de Bicqueley, près de Toul, à 15 fr. l'hectare, mais non pas toujours au moment où j'en avais besoin. M. *Mathieu de Dombasle*, qui était à huit lieues de chez moi, évalue le labour des terres de la plaine de Roville à 12 fr. 50 c. l'hectare, et celui des terres argileuses des côtes à 20 fr., les unes dans les autres. On verra dans le tableau qui suit les prix de M. *de Dombasle*, à Roville, près Nancy, de M. *Bella*, à Grignon, près Versailles, de M. *de Fellemberg*, à Hofwil, près Berne, de M. *Rieffel*, à Grand-Jouan, près Nozay (Loire-Inférieure), et à Valcourt, près Toul.

DÉSIGNATION.	ROVILLE.		GRIGNON.		GRAND-JOUAN.		HOFWIL.		VALCOURT.	
	jour	heure	jour	heure	jour	heure	jour	heure	jour	heure
	fr. c.	fr. c.								
Valet. . . .	1 0	0 12 1/2	1 60	0 20	0 88	0 41	1 40	0 0	1 0	0 0
Cheval. . . .	1 60	0 20	2 40	0 30	1 60	0 20	1 50	0 0	1 0	0 0
Bœuf. . . .	1 20	0 15	1 60	0 20	1 20	0 15	1 40	0 0	0 75	0 0
Ane.	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 75	0 0	0 0	0 0

A Grignon un cheval a coûté par jour pour sa nourriture 1 fr. $\frac{106}{1000}$, et un bœuf de trait 0 fr. $\frac{587}{1000}$.

A Grand-Jouan (Loire-Inférieure) un cheval a coûté par jour 0 fr. 83 c. 1/2.

D'après ces données, chaque Cultivateur pourra évaluer le prix de ses gens et de ses attelages, suivant sa localité.

A l'article de la Vigne je me suis servi pour les divers travaux des termes du pays. Le compte de cette vigne est exactement tel que je l'ai tenu; il en est de même pour les autres comptes de terre, excepté pour les années 1825 et 1826 de la pièce B 36 du Cadastre (page 10 de la lithographie), où j'avais cédé la propriété à mon Frère qui la cultive encore, et que je n'ai porté ici que pour montrer la manière de faire sortir et rentrer un démembrement d'une pièce de terre, ou un morceau de terre pris pour faire une expérience.

On voit que si l'on veut faire une expérience quelconque qui demandera une ou plusieurs années, sur une partie plus ou moins grande d'une pièce de terre, on détache de la pièce cette partie, en lui ouvrant un article et un compte séparés, dans lequel l'expérience se trouvera détaillée, ainsi que les dépenses et le produit. L'expérience étant terminée, on fait rentrer cette partie du champ dans la pièce d'où on l'avait tirée. Ainsi on aura toutes ses expériences bien détaillées et enregistrées, comme le montre la page 14 de la Lithographie. Et, dans le fait, chaque année de la culture d'un champ est une expérience, lorsque, comme ici, on tient un compte exact des dates et de la nature des opérations, de leurs dépenses, ainsi que du produit.

A la fin de l'année agricole on fera le Relevé de la dépense et du produit de toutes les pièces de terre du Domaine, tel qu'on le voit à la 4^e et 5^e pages de la Lithographie. Ce Relevé aura autant de lignes qu'il y aura de pièces de terre, et on y inscrira les totaux des deux dernières lignes de chaque compte partiel.

Ce tableau est celui d'un Assolement quadriennal, mais il s'adapte également à tous les assolemens, et même aux Domaines cultivés sans assolement fixe. Dans ce cas, on réunit dans le même compte toutes les pièces de terre qui ont porté des récoltes semblables, comme je l'ai fait pour les blés d'hiver, les pommes de terre, le trèfle.

Dans ce tableau on peut désigner les récoltes qui ont été mesurées par un M; celles pesées par un P; et celles qui n'ont été que simplement évaluées par un E.

Je crois que ce ne sera que bien rarement que la fermière tiendra des livres auxiliaires exacts de la dépense et du produit de la Laiterie, de la porcherie, de la basse cour, etc., dans la forme du compte des bœufs d'engrais qui est à la 3^e page de la Lithographie. Mais si par hasard cela était, on pourrait porter les totaux de dépense et de recette de ces articles à la suite du Tableau du produit des terres, comme je l'ai fait; alors on aurait le Tableau général et annuel du produit total du Domaine. Le Format du Registre de cultures est propre à recevoir ce tableau, que d'après le format des Planches j'ai été obligé

de porter sur les deux pages 4 et 5. On réservera pour ces Tableaux quelques feuillets au commencement ou à la fin du Registre, et ils s'y succéderont annuellement.

Ainsi dans cette Comptabilité, à la portée de tout Cultivateur qui sait écrire et un peu compter, on ouvre un compte particulier et qui se suit tous les ans, à chaque pièce de terre et à chaque culture détachée de cette pièce, ou à chaque expérience. Ce compte montre dans le plus grand détail et sans aucun dépouillement, la nature et le prix de tous les travaux avec leurs dates, les produits, le bénéfice ou la perte de chaque pièce, depuis le commencement de l'exploitation. Il ne faut pour tenir ces comptes qu'une ligne pour chaque pièce de terre où l'on aura travaillé la veille. Rien n'est écrit deux fois, excepté le Tableau général à la fin de l'année.

Je conviens que cette Comptabilité n'est pas rigoureusement exacte; mais il vaut mieux l'avoir ainsi que de ne pas en avoir. D'ailleurs, y a-t-il une comptabilité *agricole* rigoureusement exacte? NON. Il n'y a que la Caisse, et ensuite les inventaires consciencieux qui montrent la vraie situation financière. J'avoue n'avoir jamais pris la peine de faire un inventaire.

Lorsqu'en 1824 j'ai obtenu le prix pour les récoltes sarclées pendant les années 1822 et 1823, proposé par la société d'Agriculture de Nancy, j'ai remis à cette Société un mémoire sur la manière dont les cultures avaient été exécutées, sur ce qu'elles avaient coûté et produit. Ce compte m'a été facile à faire, parce que je n'ai eu, pour ainsi dire, qu'à copier mon registre de culture, en y joignant quelques notes explicatives. Ce compte-rendu a été imprimé dans le *Bon Cultivateur* de Nancy, et reproduit dans les *Annales de l'Agriculture française*, Bulletin de juillet 1824.

Dans ma Comptabilité j'ai crédité la vigne du prix que la mesure locale de raisins (le tendelin) se vendait réellement au moment de la vendange, et pris dans la vigne. Je crois que c'est ce qu'il y a de plus juste, soit que l'on consume le vin dans la ferme, soit qu'on le vende quelques années après. D'ailleurs c'est un compte arrêté à l'instant. C'est par la même raison que j'ai également porté au crédit des terres les prix que le blé, le foin, et les divers produits se vendaient lors de la récolte.

Un Propriétaire qui cultive sa propre terre, comme je le faisais, a deux qualités; la *première* de propriétaire, et comme tel il doit débiter sa terre du prix qu'il en retirerait en la louant; la *seconde* de fermier, et sa comptabilité doit être tenue dans cette qualité. Si il veut garder ses récoltes pour spéculer sur une hausse de prix, qui dans bien des cas peut devenir une baisse, il

acquiert une *troisième* qualité, celle de spéculateur ou marchand, mais dans laquelle les champs ne doivent pas entrer.

Cinq francs est le prix auquel je pouvais acheter des aubergistes et des bouchers, une voiture à quatre roues de fumier.

Ayant de très-bonnes luzernes je n'ai porté la journée d'un bœuf qu'à 75 centimes.

Je désirerais que les Institutions et fermes-modèles, ainsi que les Cultivateurs instruits, voulussent donner le compte réel, et ce calculé pour *un* hectare, d'une de leurs pièces de terre pendant tout le cours de leur assolement, de la manière, à peu près, que je l'ai faite, à la 6^e page de la Lithographie, pour le N^o B 36 du Cadastre, ou terre Saint-Martin. Par ce compte on connaîtrait d'abord l'assolement; ensuite les divers instrumens aratoires employés; les époques et les genres des différens travaux, faits, soit par les bêtes de trait, chevaux, bœufs, vaches ou mulets, soit à la main, et ce qu'ils coûtent; la quantité et le coût des engrais, et des semences; les récoltes, leurs frais, et aussi le prix de vente des denrées; et enfin le loyer des terres et les contributions que l'on porterait ainsi: fermage 24 fr., contributions 6 fr., total 30 fr.

Le Lecteur pourrait appliquer à ces différens objets les prix de sa localité, et il verrait ce qui lui serait le plus avantageux de faire, même où s'établir. Un tableau-pareil des différentes parties de la France serait bien instructif. Il serait plus clair, pour la très-grande majorité des Lecteurs que les tableaux plus savans, mais plus compliqués, qui lui sont offerts.

On voit dans ce compte de la terre Saint-Martin, que mon premier assolement a été de *quatre* ans, et qu'ensuite il aurait été de *cinq* ans si, après les deux cultures sarclées successives, j'avais semé dans la céréale de printemps, en place de luzerne, du trèfle que j'aurais fait suivre par un blé d'hiver semé sur un seul labour.

Je sais que les Cultivateurs ne tiennent presque jamais de comptes, mais voici un moyen qui, à ce que je crois, pourrait exciter un grand nombre à le faire par la suite. Ce serait que la Société Royale d'Agriculture de Paris proposât un prix (qui devrait être fourni par le Ministre de l'Agriculture), pour un modèle de Comptabilité Agricole, je ne dis pas la plus exacte, et en parties doubles, mais la plus aisée pour un fermier qui ne sait que lire, écrire et un peu chiffrer. Cette Comptabilité devrait être en partie simple, la moins compliquée et la plus courte possible, enfin à la portée de fermiers peu instruits, et qui n'ont pas beaucoup de temps à y donner. Alors une Commission nommée par la Société d'Agriculture formerait de la Comptabilité qui aurait remporté le prix, de celles des autres concurrens, et même de toutes les comptabilités